

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► **B**

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 26 mai 1987

relative à la création d'un comité consultatif pour l'ouverture des marchés publics

(87/305/CEE)

(JO L 152 du 12.6.1987, p. 32)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision 2011/C 291/02 de la Commission du 3 September 2011	C 291	2	4.10.2011

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://data.europa.eu/eli/dec/1987/305/1987-11-17/1/fr>